

Autoriser certains types d'entreposage extérieur au 1300, rue du Blizzard

Règlements modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme

- relativement à une permission d'occupation sur le lot numéro 4 575 260 du cadastre du Québec, R.C.A.2V.Q. 432
- relativement à une demande d'occupation sur le lot numéro 4 575 260 du cadastre du Québec, R.C.A.2V.Q. 433 (1300, rue du Blizzard, quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf)

Activité de participation publique

Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf

Date et heure

20 mai 2026, à 19 h

Lieu

Centre communautaire Lebourgneuf, 1650, boulevard La Morille (salle multifonctionnelle)

Déroulement de l'activité

1. Accueil et présentation des personnes-ressources;
2. Présentation du déroulement;
3. Rappel du cheminement d'une demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Politique de participation publique de la Ville de Québec;
4. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la consultation publique et de la demande d'opinion au conseil de quartier;
5. Mention que la fiche synthèse présentant le projet de modification réglementaire est disponible sur place et en ligne;
6. Mention que le projet de modification à la réglementation d'urbanisme contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Les modalités pour déposer une demande de participation référendaire ainsi que la carte des zones concernées et des zones contiguës sont disponibles pour le public;
7. Présentation du projet de modification à la réglementation d'urbanisme par la personne-ressource;

8. Rappel de la tenue d'une consultation écrite dans les 7 jours qui suivent la consultation publique;
9. Période de questions et commentaires du public;
10. Période de questions et commentaires du conseil de quartier;
11. Recommandation du conseil de quartier.

Activité réalisée à la demande du :

Conseil de l'arrondissement des Rivières

Projet

Secteur concerné

Le 1300, rue du Blizzard est situé près de la zone industrielle Lebourgneuf, plus précisément à l'est du boulevard des Galeries, au nord de la rue des Rocailles, à l'ouest de la rue du Chinook et au sud du boulevard Lebourgneuf.

Description du projet

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) souhaite y déménager certaines de ses installations. Ce ministère dispose de plusieurs équipements, tels que de gros véhicules, des remorques, cages à ours, motoneiges, armoires pour l'essence, qu'il souhaiterait pouvoir entreposer dans une cour clôturée.

Les règles d'urbanisme en vigueur encadrent le type d'activités et d'entreposage autorisés dans la zone dans laquelle se trouve le 1300, rue du Blizzard. Or, le type d'entreposage envisagé par le ministère n'y est pas permis.

Ainsi, il est proposé de modifier la réglementation d'urbanisme pour permettre l'entreposage extérieur de certains équipements et véhicules. Lorsque ce type d'entreposage est autorisé, une clôture de 2 m ou plus doit être installée.

Principales modifications réglementaires

- Autoriser, au moyen d'une permission d'occupation, l'entreposage extérieur de certains véhicules lourds, de machinerie motorisée ainsi que de biens ou de matériaux sur le terrain visé.

Seul le règlement concernant la demande d'occupation (R.C.A.2V.Q. 433) comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=972

Participation

Membres du conseil d'administration du conseil de quartier :

- Lise Bilodeau, présidente
- Judith Corriveau, trésorière
- Guillaume Chabot
- Julien Neault
- Marc-André Roy-Desrosiers
- Martin Trudel
- Lise Villeneuve

Membre du conseil municipal

- Maxime Elmaleh, conseiller du district électoral Neufchâtel-Lebourgneuf
- Catherine Deschamps, conseillère du district des Saules—Les Méandres

Personne-ressource de la Ville

- Pierre Marcoux, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Animation de la rencontre

- Éloïse Gaudreau, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Personne-ressource pour le projet (représentant le requérant)

- **Krystina Tremblay** architecte, Au Point architectes

Participation du public

En plus des personnes mentionnées plus haut, 8 personnes assistent à la rencontre.

Recommandation du conseil de quartier

À l'unanimité, le conseil de quartier de Neufchâtel Est– Lebourgneuf recommande au conseil d'arrondissement des Rivières d'adopter les projets Règlements modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme

- relativement à une permission d'occupation sur le lot numéro 4 575 260 du cadastre du Québec, R.C.A.2V.Q. 432
- relativement à une demande d'occupation sur le lot numéro 4 575 260 du cadastre du Québec, R.C.A.2V.Q. 433 (1300, rue du Blizzard, quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf)

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	
A.	7	Accepter la demande Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
B.	0	Refuser la demande Recommander au conseil d'arrondissement de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
C.	0	Accepter la demande, avec proposition d'ajustement
Abstention	0	
TOTAL	7	

Questions et commentaires du public

Aucune intervention

Questions et commentaires du conseil de quartier

- Une administratrice souhaite savoir si la permission est liée au ministère ou au lot.

Réponse de la Ville : La permission est attachée au lot et non à l'occupant. Par ailleurs, des aménagements physiques réalisés pourraient rester sur place au départ du ministère

- Un administrateur s'informe des raisons qui amènent ce nouveau besoin de la part du ministère

Réponse de la représentante du requérant : *Le ministère occupe déjà les lieux, mais de nouvelles équipes spécialisées y ont été déménagées. Cela implique l'ajout d'une flotte de véhicules spécialisés et des équipements nécessitant un entreposage sécurisé*

Nombre d'interventions

Deux interventions

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la direction de la Division de la gestion territoriale et au conseil d'arrondissement des Rivières.

Réalisation du rapport

Date

21 mai 2026

Rédigé par

Éloïse Gaudreau, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Approuvé par :

Lise Bilodeau, présidente du conseil de quartier de Neufchâtel Est–Lebourgneuf